

CONSEIL ACADEMIQUE D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/02/20-01-CAC

Désignation du Vice-président étudiant d'Aix-Marseille Université

Le **Conseil académique**, en sa séance du 20 février 2024, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation, notamment son article L712-4,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés et notamment son annexe 3,
Vu la proposition du Président de l'Université d'élire M. Quentin ACQUATELLA en qualité de Vice-président étudiant du Conseil académique d'Aix-Marseille Université,

Considérant que M. Quentin ACQUATELLA a été élu le 12 novembre 2023 pour un mandat de deux ans au sein du collège des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique d'Aix-Marseille Université,

Considérant que la proposition du Président doit être approuvée par le Conseil académique à la majorité absolue des membres en exercice,

Sur proposition du Président de l'Université,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE PREMIER

M. Quentin ACQUATELLA est désigné en qualité de Vice-président étudiant du Conseil académique d'Aix-Marseille Université.

ARTICLE 2

Le mandat de M. Quentin ACQUATELLA prendra fin au prochain renouvellement du collège des usagers de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique, et, au plus tard, à la date d'élection d'un nouveau Président de l'Université.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, avec 3 abstentions.

Membres en exercice : 81

Majorité absolue des membres en exercice : 41

Quorum : 41 membres présents et représentés

Membres présents : 39

Membres représentés : 11

Fait à Marseille le 20 février 2024


Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

